

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents:

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 38
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/123

Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016.

Budget principal

M. le maire expose à l'assemblée :

Conformement à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : RECETTES :

96 723 272.93 €

100 204 510.15 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de 3 481 237.22 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES:

26 440 106.10 €

RECETTES:

32 833 014.50 €

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 9 874 145.62 €.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissemen t	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	2 051 999.31		4 340 909.09	6 392 908.40
Fonctionnement	3 298 711.95	0.00	182 525.27	3 481 237.22
Total	5 350 711.26	0.00	4 523 434.36	9 874 145.62

COMPTE ADMINISTRATIF 2016				
INVESTISSEMENT				
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 4 340 909.09			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 2 051 999.31			
TOTAL	+ 6 392 908.40			
RESTES A REALISER (DEPENSES)	- 4 943 677.89			
RESTES A REALISER (RECETTES)	+ 2 363 909.39			
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 579 768.50			
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CONSTATE	+ 3 813 139.90			
FONCTIONNEMENT				
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 182 525.27			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 3 298 711.95			
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 481 237.22			

Soit un éxcédent d'investissement brut d'exécution de 6 392 908.40 €.

Le compte administratif 2016 fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 481 237.22 € et un excedent constaté global de 6 392 908.40 € en section d'investissement.

Je vous rappelle que par déliberation n° 2017/20 en date du 13 Mars 2017, nous avons procédé à la reprise anticipée des résultats selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de porter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Ainsi lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation doivent être obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016.

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation; Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif:

AFFECTATION CA 2016	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	3 481 237.22
3) REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 EN RECETTES	6 392 908.40

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter l'affectation et les résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu l'article L.1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017
Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal

APPROUVE

Par 43 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2016 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

Les excédents constatés sont affectés de la façon suivante :

- Recette d'investissement : compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : 6 392 908.40 €.
- Recette de fonctionnement : compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 3 481 237.22 €.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils ont été portés au budget primitif 2017 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du Compte administratif.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication: 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

